

MALAISIE

**Le gouvernement doit arrêter l'expulsion
d'un million d'immigrants**

Index AI : ASA 28/014/2004

ÉFAI

**Embargo : jeudi 2 décembre 2004
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que l'amnistie prononcée pour permettre aux travailleurs migrants de rentrer chez eux touche à sa fin, Amnesty International lance ce jeudi 2 décembre un appel public au gouvernement malaisien pour qu'il mette un terme aux expulsions de masse prévues.

« Nous craignons beaucoup que ces expulsions de masse ne conduisent à des atteintes aux droits humains à grande échelle, notamment à des mauvais traitements, des détentions prolongées et à la privation de soins médicaux, a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe pour l'Asie d'Amnesty International. Lors d'expulsions similaires en 2002, des immigrants étaient tombés gravement malades et trois enfants étaient décédés du fait de l'hygiène déplorable dans les centres de détention du gouvernement, selon la presse malaisienne. »

Si Amnesty International reconnaît le droit du gouvernement malaisien à traiter des questions concernant l'immigration, l'organisation craint que les mesures en cours ne respectent pas les droits fondamentaux des immigrants. En outre, ceux qui sont venus de régions dangereuses, comme celle de l'Aceh en Indonésie, risquent la torture et d'autres violations de leurs droits s'ils sont rapatriés de force.

« Les travailleurs migrants ont des droits, tels que le droit à un examen individuel de leur situation avant expulsion et le droit à des conditions humaines de détention, a déclaré Natalie Hill. Or la nature collective de ces expulsions rend virtuellement impossible pour l'État de garantir ces droits. Choisir de faire un « coup de filet » signifie que des réfugiés et d'autres personnes risquent de se trouver pris dans la nasse en même temps que les immigrants en situation irrégulière visés par l'opération. »

En 2002, une adolescente de treize ans aurait été expulsée vers les Philippines après avoir été violée dans un centre de détention de l'État par trois policiers. Les investigations menées par la suite avaient révélé qu'elle était

de nationalité malaisienne et n'aurait jamais dû être placée en détention en premier lieu.

« Le gouvernement ne devrait envisager aucune expulsion de masse tant qu'il ne peut garantir les droits des personnes concernées, a déclaré Natalie Hill. Il doit garantir des évaluations individuelles et la possibilité pour chaque personne d'accéder au statut de réfugié. Il doit veiller à ce que les personnes inculpées parce qu'en situation irrégulière bénéficient d'un procès équitable, en ayant notamment la possibilité de consulter un avocat, et s'assurer que les personnes détenues disposent d'eau propre, de nourriture, d'une literie et ont accès à des sanitaires.

« Des fosses septiques qui débordent, de la nourriture avariée, des maladies qui se développent, ajoutées aux insultes et mauvais traitements, les conditions de détention dans certains centres d'immigration sont très préoccupantes, selon les informations dont nous disposons. Ces conditions seraient encore aggravées par la surpopulation importante attendue dans ces lieux en cas d'expulsion massive d'immigrants, selon Natalie Hill. Les conditions décrites pourraient même être qualifiées de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Notre inquiétude grandirait encore si ces conditions amenaient des détenus à partir pour des pays où ils pourraient être confrontés à de graves violations de leurs droits. »

Complément d'information

Le gouvernement malaisien avait annoncé une période d'amnistie qui devait permettre à un million d'immigrants, selon certaines estimations, de rentrer dans leur pays sans encourir de peine. Prévue initialement pour la période allant du 29 octobre au 14 novembre, l'amnistie a été prolongée pour une durée indéterminée. Des expulsions de masse pourraient débiter à tout moment à l'issue de cette période. Les peines encourues sont la prison, une amende ou la bastonnade.

Les responsables du gouvernement malaisien reconnaissent l'apport à l'économie que représentent les travailleurs étrangers. Après les expulsions en masse de l'année 2002, la pénurie de main d'œuvre a été fortement ressentie dans le secteur de la construction et dans les plantations, ce qui avait incité les autorités à faciliter la venue de travailleurs étrangers dans certains secteurs de l'industrie.

La Malaisie, qui n'est pas partie à la Convention des Nations unies relative au

statut des réfugiés, refuse depuis des années d'accorder sa protection aux réfugiés se trouvant sur son territoire. Un progrès significatif a été fait en octobre, lorsque le gouvernement malaisien a déclaré qu'il accorderait des documents officiels d'identité aux Rohingya birmans, les écartant ainsi du processus d'expulsion. Toutefois, les autres réfugiés sont toujours susceptibles d'être expulsés. ●

Vous pouvez consulter le texte complet [Malaysia: Human rights at risk in mass deportation of undocumented migrants](#) (index AI: ASA 28/008/2004) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>